



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS
Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS de la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2022-03-14-02

Séance du 14 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 8 mars 2022

Présents : 10

Votants : 10

Absents ou excusés : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : CHESSERON Jean-Marie

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2022 de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois.

M. le Maire explique que dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI et syndicats qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, doit se tenir un Débat d'Orientations Budgétaires avant le vote du budget.

Lors de ce débat, le Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté.

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire N° 02/2022, en date du 8 février 2022, et du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois,
- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire,
Philippe LASMAN

